

COLLEGE G. BRASSENS YDES SECTION SPORTIVE MIXTE FOOTBALL

 $6^{\text{ème}} - 3^{\text{ème}}$

POUR VIVRE PLEINEMENT TA PASSION EN CONCILIANT ETUDES ET FOOTBALL

Section sportive agréée par la Fédération Française de Football et l'Education Nationale

Equipes Benjamin et Minime/ Séance relaxation/ Visite de Yanis Maronne (Chamois Niortais)

Concours d'entrée à la Section Football

Année scolaire 2023-2024 :

Le mercredi 10 mai 2023

Stade Municipal d'Ydes (13h30 à 15h).

Date limite de dépôt du dossier au collège : Lundi 22 mai 2023. Les dossiers incomplets ne seront pas retenus

Les élèves, une fois admis, pourront ainsi faire l'objet d'une vigilance particulière au moment de l'affectation par le biais d'une reconnaissance de parcours scolaire particulier dans l'application Affelnet 6ème. Il est important de vous rappeler qu'une demande de dérogation est nécessaire pour intégrer une section sportive, quand bien même votre enfant relèverait de notre secteur de recrutement du fait de l'adresse de domiciliation. Pour cela, vous devez renseigner le volet 2 de la fiche de liaison en vue de l'affectation en 6ème dans un collège public remis par le directeur d'école.

Adresse: Collège G. Brassens

15 r Victor Hugo 15210 YDES

Adresse e-mail: Ce.0150034F@ac-clermont.fr

http://www.clg-ydes.ac-clermont.fr/

Tel: 04 71 40 83 66 fax: 04 71 67 91 61

Suivi scolaire et sportif : CHARBONNEL DAVID

FONCTIONNEMENT DE LA SECTION

Si votre enfant intègre la structure, il est préférable de s'engager pour les 4 années de collège. Il pourra bénéficier :

• D'un suivi scolaire :

La priorité est donnée aux études, un suivi régulier des élèves est assuré par l'équipe éducative. Chaque élève inscrit à la section sportive doit répondre à un niveau scolaire satisfaisant. Un soutien scolaire peut être assuré dans le cadre du dispositif « Devoirs Faits ».



• D'un suivi médical :

Effectué par le Docteur LEYMONIE (Médecin agrée par le District de football du CANTAL). <u>Un électrocardiogramme, en plus du certificat médical, est obligatoire pour commencer la section en septembre.</u>

• D'un encadrement technique et des installations de qualité.

Coordination générale : David Charbonnel (Professeur d'EPS).

Groupe U14 U15 et Groupe U12 U13 : 3h d'entrainements par semaine, encadrés par Camille Leymonie (DE Football) et David Charbonnel (Initiateur Foot N1 et N2).

Une journée type possible	Une semaine type possible au
	niveau football
8h00-12h00 : Cours	Lundi: Repos
12h00-13h30: Repas	Mardi : Entraînement 1
13h30-14h30 : Cours	Mercredi: Entraînement en club ou rencontres
15h00-16h30: Entraînement Section	UNSS
	Jeudi: Entraînement 2
	Samedi: Match en club.

	Sufficial Match of Class				
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	
Tests physiques.	•TTF:	•TTF: Passes/Conduites/Contrôles	•TTF:	•TTF : Passes/Conduites	
 Visite médicale. 	Passes/Conduites/Co	/Contrôles/Frappes	Passes/Conduites/Contr	Contrôles/Frappes	
 Travail technique 	ntrôles	•Principe de jeu :	ôles Contrôles/Frappes	 Préparation athlétique. 	
fondamental (TTF)	•Principe de jeu :	Pression défensive et récupération	•Principe de jeu :	 Principe de jeu : spécifique 	
•Principe de jeu :	Occupation du	collective du ballon	Pression défensive et	futsal	
Occupation du terrain	terrain +	•Match inter-sections :	récupération collective	•Match inter-sections :	
	Conservation	Championnat départementale	du ballon	Championnat départementale	
		FOOT EXTERIEUR		Futsal	
Février	Mars	Avril	Mai	Juin	
•TTF:	Passes/Conduites/	•TTF : Passes/Conduites/	•TTF : Centres/Volées	•TTF : Techniques	
Passes/Conduites/Con	Contrôles/Frappes/tê	Contrôles/Contrôles/Frappes	■Principe de jeu : Aide	défensives	
trôles	tes	/têtes/Amortis	au	 Principe de jeu : Aide au 	
/Contrôles/Frappes/têt	•Principe de jeu :	 Principe de jeu : Se placer, se 	porteur.	porteur.	
es	travail de finition	déplacer, soutien au porteur.	 UNSS Championnat de 		
•Principe de jeu :	 UNSS.(Académie) 		France + tests sélection.		
spécifique futsal					

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET DE FORMATION

- ▶ Permettre aux jeunes de cette Section Sportive :
- De mener une pratique sportive et une scolarité réussie au même titre qu'un autre élève du Collège.
- De favoriser l'épanouissement de l'élève dans la réussite scolaire et sportive.
- ▶ Permettre en outre aux jeunes joueurs d'accéder en 2 ou 3 ans à une maîtrise des fondamentaux techniques et tactiques du football, ainsi que de son règlement, et d'envisager une évolution vers des clubs de bons niveaux.

N.B : La Section Sportive est ouverte aux jeunes filles. L'élève inscrit à la section sportive a le même nombre d'heure de cours que les autres.

MODALITES D'INSCRIPTION (après acceptation au sein de la section)

- ► Il est préférable que le ou la candidat(e) soit licencié(e) dans un club de football mais ce n'est pas obligatoire.
- ► Le ou la candidat(e) devra participer aux compétitions UNSS (licence obligatoire).
- ► Le ou la candidat(e) devra signer la Charte de la Section Sportive (ci-jointe pages 4 et 5).

LES TESTS DU CONCOURS

Le test de sélection est organisé en partenariat avec le District de football du Cantal à YDES.



Tests techniques

- •Jongleries: Pied droit (30)/Pied gauche (30)/Tête (20).
- •Parcours technique chronométré.

Tests athlétiques

■Vitesse 10 et 30 mètres.

Observation en jeu (en suspens)

- Jeux réduits.
- •Jeux 7 contre 7.

CONDITIONS D'ADMISSION AUX TESTS

Adresse e-mail: ce.0150034f@ac-clermont.fr

Tel: 04 71 40 83 66 fax: 04 71 67 91 61

- Ce dossier de candidature dûment rempli.
- Une copie des deux premiers bulletins trimestriels.
- Une demande de dérogation pour tous à retirer auprès de votre Directeur d'Ecole Primaire.

Une commission composée d'enseignants et de cadres techniques se prononcera quelques jours après le test en prenant en considération les compétences scolaires, les compétences sportives et la motivation de l'élève.

<u>L'ensemble des documents (Pages 4 à 7) sont à retourner au collège avant le Lundi 22 mai 2023</u>

La page 8 est à apporter lors du jour des tests.



CHARTE SECTION SPORTIVE FOOTBALL

Collège G. Brassens d'Ydes

PREAMBULE

Les pratiques sportives, au même titre que les pratiques culturelles, contribuent à l'épanouissement du jeune et à son intégration sociale.

Le sport est reconnu comme étant un moyen d'enrichissement physique mais aussi moral, culturel, intellectuel. Il est source de plaisir et d'accomplissement personnel. Il représente une contribution originale à la formation du citoyen, en particulier au sein de l'association sportive des établissements. Les sections sportives scolaires définies par la circulaire n° 96-291 du 13 décembre 1996 et remplaçant les anciennes sections sports-études, en rendant possible la pratique approfondie d'activité sportive dans un cadre scolaire, constituent un dispositif de réussite et de valorisation des compétences et aptitudes des jeunes.

En outre, même si ces sections ne s'inscrivent pas dans le cadre du sport de haut niveau (pôles France, jeunes, espoirs), elles peuvent néanmoins donner à l'élève la possibilité d'atteindre un haut niveau de pratique.

Article 1

La section sportive football a vocation à accueillir les élèves (filles et garçons) motivés et aptes aussi bien au plan sportif qu'au plan scolaire. A ce titre, elle fait partie du projet de l'établissement, au même titre que les autres secteurs et que les activités de l'association sportive.

Article 2

La section sportive football est une structure nécessitant un engagement sur les 4 années du collège.

Article 3

La section sportive football offre, à des élèves motivés, un complément de pratique sportive approfondie, en liaison avec les organismes fédéraux, et leur permet :

- de suivre une scolarité normale.
- ▶ de travailler et d'améliorer leurs performances sportives ; les élèves sont intégrés dans la section s'ils ont satisfait aux tests sportifs et après examen du dossier scolaire.

La section sportive permet :

- ▶ de motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser, et d'être valorisés dans le sport qu'ils affectionnent, d'exprimer des compétences qui peuvent contribuer à leur réussite scolaire et à leur reconnaissance sociale,
- de développer leur goût de l'effort et de les aider à mesurer les conséquences d'un travail suivi et régulier.
- de les ouvrir sur l'extérieur et de développer leur autonomie,
- de leur permettre d'acquérir une culture d'équipe et de vivre dans le cadre d'une solidarité collective.
- ▶ de les aider à évoluer dans une bonne hygiène sportive et de la vie quotidienne et d'adopter des comportements de sécurité pour eux-mêmes et pour les autres,
- de participer à leur éducation citoyenne,
- de contribuer à l'ambiance sportive de l'établissement.

Article 4

L'horaire de la section sportive football est intégré dans l'emploi du temps des élèves à raison de 3h par semaine, réparties en deux séances.

Sauf dans le cas de dispositions particulières motivées, **la présence** aux cours, aux différents entraînements, aux interventions théoriques, ou aux convocations UNSS, **est obligatoire**. Toute absence doit obligatoirement être justifiée par écrit, et, le cas échéant, il pourra être demandé un certificat médical.

Une dispense pour inaptitude à la pratique sportive ne justifie pas une absence. Un élève blessé mais mobile se doit donc d'être présent aux entraînements.

Article 5

L'élève doit être équipé à chaque entraînement d'une **tenue complète et adaptée** à la pratique du football (short, maillot, chaussettes de football, chaussures de football adaptées, protège-tibias). Une fois la tenue du collège reçue, il devra alors s'équiper de celle-ci à chaque entraînement et match, et la rendre en fin d'année scolaire.

Les oublis seront pris en compte comme un des indicateurs d'investissement de l'élève.

Article 6

La section sportive participe aux activités de l'association sportive et aux rencontres organisées dans le cadre de l'UNSS.

Les élèves admis dans la section sportive devront prendre une adhésion à l'association sportive de l'établissement ainsi qu'une licence UNSS. Ils devront représenter le collège dans les compétitions UNSS auxquelles les responsables de l'association sportive les engageront.

Article 7

Les élèves sont notés à chaque trimestre selon 3 critères :

- Niveau observé sur 8 points.
- Progression du joueur sur 6 points.
- Présence et investissement sur 6 points.

ENGAGEMENT DES FAMILLES ET DES ELEVES

Les élèves et les familles s'engagent :

- ▶ à respecter le règlement de la section
- à participer à l'association sportive
- ▶ à participer aux entraînements et aux compétitions avec assiduité
- ▶ à signaler les absences au collège et à l'éducateur sportif.

Je soussigné, Nom	Prénom	certifie avoir
pris connaissance du règlemer Ydes pour l'année scolaire 20	nt de la « section sportive scolaire Footl ./20	oall» du Collège G. Brassens
A,	le	
Signature du responsable	2	Signature de l'élève



15 rue Victor Hugo 15210 YDES

☎ 04 71 40 83 66 **☑** 04 71 67 91 61

Mèl: Ce.0150034f@ac-clermont.fr

RENTREE SCOLAIRE 2023/2024

Candidature à la section sportive football du collège Georges Brassens YDES

NOM:	
Prénom:	
Né leàà	Age:
Note : La constitution des groupes se réalis	se par catégorie d'âge :
Groupe Benjamins (es) : Joueurs et joueus	• •
Groupe Minimes : Joueurs et joueuses de 4	
Classe envisagée (rentrée 2023) :	
Nom du représentant légal (père, mère, tuteur	r):
Téléphone:	
Club: Poste de	ans l'équipe:
Régime envisagé (rayer les mentions inutile	es): EXTERNE / DEMI-PENSIONNAIRE
Fait àlele	••••••
Signature de l'élève	Signature des parents

CONCOURS SECTION SPORTIVE FOOTBALL 2023

RENSEIGNEMENTS SPORTIFS (à remplir par l'éducateur) Club:
Nombre d'années de pratique:
Niveau de l'équipe (Honneur ligue/Promotion ligue/District.) :
Poste:
Nom de l'entraîneur:
Téléphone:
Jours et horaires d'entraînement :
Rapport de l'éducateur (Motivation – assiduité – comportement - goût de l'effort)
Signature de l'éducateur
RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES
(Avis du professeur principal ou du professeur des écoles de CM2)
Classe actuelle:
Classe redoublée:
Etablissement actuel:
Avis général sur l'élève (motivation, comportement, assiduité en cours, capacité d'intégration):
Signature du professeur:



15 rue Victor Hugo 15210 YDES

Mèl: Ce.0150034f@ac-clermont.fr

(Non nécessaire si tests annulés)

AUTORISATION PARENTALE Test d'entrée Section Sportive Football le mercredi 10 mai 2023

Nom et Prenom de i	'eleve :		
Résidant Tél fixe	Té	Prénom	
Résidant Tél fixe	Té	Prénom	
Résidant Tél fixe	Té	Prénom	
		er au concours d'entrée 80 à 15h au stade des Pla	•
Fait à	, le	Fait à	, le
Signature du Père	signature précédée d	le la mention « lu et approuvé » Signati	ure de la Mère